

Liste de contrôle pour un déménagement

Le plus tôt possible

- Lis attentivement ton nouveau contrat de location et n'hésite pas à demander conseil à un spécialiste avant de le signer.
- Résilie ton ancien contrat de location dans les délais impartis et dans la forme requise. Ne résilie qu'une fois le nouveau contrat signé.
- Signale rapidement à ton syndic ainsi qu'à ton assurance responsabilité civile, les dommages dans ton ancien logement.
- Demande à ton employeur ton jour de congé réservé à un déménagement (au moins 1 jour), pour pouvoir t'occuper sans problème du déménagement.
- Informe (si besoin) l'ancienne et la nouvelle école du déménagement à venir et aborde les éventuelles difficultés liées à la transition.

Faire soi-même ou faire faire par des professionnels?

Déménager seul

- Prévois suffisamment de personnes qui peuvent t'aider
- Réserve en temps et en heure un véhicule de location adapté, idéalement dès que la date du déménagement est fixée

Nettoyer seul

- Prévois suffisamment de personnes pour t'aider
- Conserve suffisamment de matériel et de produits de nettoyage ainsi que de sacs-poubelle

Faire appel à une entreprise de déménagement

- Demander des devis auprès de plusieurs entreprises de déménagement
- Demande une confirmation écrite de la commande et de la date exacte

Faire appel à une entreprise de nettoyage

- Demander des devis avec garantie d'achat auprès de plusieurs entreprises de nettoyage
- Demande une confirmation écrite de la commande, du forfait ainsi que de la date exacte

Liste de contrôle pour un déménagement

2 à 4 semaines avant le déménagement

- Changements d'adresse:
 - Demande de suivi par la Poste: formulaire à l'agence postale
 - Banque / PostFinance
 - Fournisseur d'électricité
 - Fournisseur de gaz
 - Fournisseur d'eau (maison individuelle)
 - Modifier l'adresse auprès du contrôle des habitants (délai à respecter)
 - Chef de section / Commandant d'unité (conscrits uniquement)
 - Caisse de compensation AVS pour indépendants et retraités
 - Dentiste/médecin
 - Employeur
 - École / jardin d'enfants
 - Office de la circulation routière
 - Certificat d'immatriculation / permis de conduire (délai à respecter)
 - Caisse d'assurance maladie et assurances
 - Administration fiscale
 - Abonnements de journaux et magazines
 - Secrétariats d'association, de cours et de clubs
 - Bloquer (à nouveau) l'adresse (si vente d'adresse non souhaitée)
 - local.ch (annuaire téléphonique)
- Vérifie tes assurances et le cas échéant, l'étendue de la couverture de ton assurance habitation.
- Modifie le virement programmé de ton loyer.
- Consomme tes produits surgelés et stockés dans ton cellier. Vérifie qu'une prise adaptée à ton congélateur est disponible dans ton nouveau logement.
- Contrôle tes clés à l'aide de ton contrat de location ou d'un registre de clés séparé.
- Réalise maintenant les petites réparations dont tu es responsable en tant que locataire.
- Prévois suffisamment de matériel d'emballage.
- Commence tes cartons: emballe provisoirement les objets non essentiels tels que les livres, les disques, les classeurs, le linge, les vêtements et le vin, et référence clairement le contenu et la pièce de destination.
- Informe tes voisins et le/la concierge et assure-toi de pouvoir accéder à l'entrée et à l'ascenseur le jour du déménagement.
- Réserve une place de parc près de ton ancien et de ton nouveau logement, pour ton véhicule de transport (pour la voie publique: auprès de la police).
- Discute des détails de la restitution du logement avec le syndic, et si nécessaire avec l'entreprise de transport et de nettoyage. Informe-les aussi des éventuels changements.

Liste de contrôle pour un déménagement

Une semaine avant le déménagement

- Repas: prévois les derniers repas de manière à utiliser un maximum de stock (ne pas oublier le congélateur). Profite de l'occasion pour vider également ton réfrigérateur.
- Démonte les meubles dont tu n'as plus besoin si le transporteur ne prend pas en charge le démontage. Conseil: emballe les vis, poignées etc. dans des sacs que tu marquera clairement.

2 jours avant le déménagement

- Bloque les portes des meubles et les tiroirs avec du ruban adhésif. Enlève les clés et marque-les clairement.
- Si tu te charges toi-même du déménagement: récupère le véhicule de location si possible la veille.
- Réserve près de l'ancien et du nouveau logement une place de parc pour le transporteur.
- N'oublie pas de prévoir suffisamment de ravitaillement pour le jour du déménagement, boissons comprises. Tes courageux coéquipiers t'en seront reconnaissants!
- Le jour du déménagement, garde séparément à disposition quelques objets importants comme des outils, des médicaments, des articles de toilette (oui, même du papier toilette!), une lampe de poche, des ampoules, des rallonges électriques, du ruban adhésif, des cartons, des allumettes et ton carnet d'adresses et charge-les en dernier. Tout ce qui peut t'être utile est ainsi toujours à portée de main.
- Assure-toi de conserver séparément les produits nettoyants et sacs poubelles. Tu pourrais en avoir besoin au pied levé.
- Le cas échéant, prépare suffisamment d'argent liquide pour le transporteur et l'entreprise de nettoyage.

Liste de contrôle pour un déménagement

Le jour du déménagement

- Transporte les produits congelés qu'il te reste, bien emballés dans du papier journal ou dans une glacière adaptée. Branche le congélateur immédiatement en arrivant dans le nouveau logement.
- Mets tes objets de valeur, documents et collections dans un carton à part et transporte-les toi-même ou stocke-les temporairement (par ex. dans un coffre à la banque).
- Pour tes plantes: emballe-les comme il faut et pense à ne pas les arroser le jour du déménagement et à bien les protéger du gel si tu déménages en hiver.
- Assure-toi que la place de parc réservée au véhicule de déménagement et que les voies d'accès sont libres.
- Indique clairement à l'équipe de déménageurs les objets fragiles et dangereux. En cas de dommage, demande immédiatement une confirmation écrite de l'entreprise de déménagement.
- Lors du chargement du véhicule, veille à ce que les objets dont tu auras besoin en premier soient chargés en premier. Gagne de la place en empilant logiquement les affaires.
- Laisse dans ton ancien logement quelques douilles de lampes avec ampoules raccordées. Dans ton nouveau logement, installe suffisamment d'éclairages tant qu'il fait encore jour.
- Dispose un plan des emplacements de tes meubles et numérote les pièces du nouveau logement. N'oublie pas d'ajouter ton nom sur la boîte aux lettres et la porte.
- Note par précaution la consommation des compteurs de gaz, d'électricité et éventuellement aussi du chauffage et de l'eau chaude.
- Lors de la reprise du logement: remplis avec le syndic un état des lieux d'entrée complet et signe-le uniquement si tout est exact.

Après le déménagement

- Réalise le cas échéant les petites réparations et/ou rénovations dans l'ancien logement
- Effectue le ménage final de l'ancien logement ou fais appel à l'entreprise de nettoyage en charge.
- Lors de la restitution du logement: remplis avec le syndic un état des lieux de sortie complet et signe-le uniquement si tout est exact.
- Note par précaution la consommation des compteurs dans l'ancien et le nouveau logement.
- Les premiers jours, contrôle que tout fonctionne correctement. Si tu remarques ultérieurement des défauts, envoie par recommandé au syndic une liste des défauts.
- Si tu ne l'as pas encore fait: inscris-toi dans les 14 jours auprès de ta nouvelle commune.
- Présente-toi à tes nouveaux voisins, idéalement en personne.